



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le Jeudi 10 du mois de Février à dix-sept heures et cinquante-trois minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 4 Février 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Bernard SAINT-JULIEN, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Gina THOMAR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Hermann SAINT-JULIEN,

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS,

Etaient représentés : MM. Michel SURET (Marcelin CHINGAN), Elsa SUARES (Jean ANZALA), Thierry FULBERT (Marie -Michelle HILDEBERT), Nadia OUJAGIR ((Pierre PORLON), Joseph HILL (José OUANA), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Bernard RAYAPIN (Hermann SAINT/JULIEN), Yvane RHINAN (Ingrid FOSTIN)

Etaient absents excusés : MM. Grégory MANICOM, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	21	08	04	02

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents, huit (08) représentés, quatre (04) absents excusés et deux (02) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Compte-rendu trimestriel de la délégation des attributions
du Conseil Municipal au Maire en application
de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales* *2/DCM2022/2*

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 Juin 2020, relative aux attributions déléguées par le Conseil Municipal au Maire.

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a, en sa séance du 11 juin 2020, décidé de procéder à la délégation de certaines attributions.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-2DCM2022-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022

Considérant que les articles L2121-7 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales disposent que Le Maire doit rendre compte de cette délégation, au cours des réunions obligatoires du Conseil municipal, soit au moins une fois par trimestre.

Considérant qu'ainsi le Maire rend compte de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et notamment des autorisations d'occupation temporaires du domaine public (AOT) délivrées :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
Pharmacie PERRIN-BERTHELOT	Mise en place de barnums de façon temporaire / Dépistage COVID19	
L'Etablissement Français du Sang (EFS)	Collecte de sang / Place de la Mairie ou l'Eglise	1 jour (29 octobre 2021)
SECOURS CATHOLIQUE	Stand d'informations / Parking de la gare routière à Cadenet	1 jour (Samedi 13 novembre 2021)
Madame Isabelle TASSIGNY & Monsieur Xavier BARRE	Parc d'attractions / Espace forain de Damencourt	10 jours (du 30 oct. au 08 nov. 2021)
Madame Johanne COCLES	Petite Marchande / Vente de fleurs / Fête de la Toussaint 2021	2 jours (Lundi 01 et mardi 02 nov. 2021)
Madame Marie-Josée GENELAN	Petite Marchande / Vente de fleurs / Fête de la Toussaint 2021	1 jour (Lundi 01 nov. 2021)
Madame Aurore CELY	Petite Marchande / Vente de pistaches / Fête de la Toussaint 2021	2 jours (Lundi 01 et mardi 02 nov. 2021)
Madame Isabelle TASSIGNY & Monsieur Xavier BARRE	Parc d'attractions / Espace forain de Damencourt	21 jours (du 08 au 28 nov. 2021)
Association DEKLAM	Veillée poétique / Place du Cimetière	1 jour (Merc. 10 nov. 2021)
Madame Roselie OXYBEL	Petite Marchande / Parking du site de l'éolienne à Damencourt	6 mois (du 03 nov. 2021 au 03 mai 2022)

Accusé de réception en préfecture
971-21971173-20211020C0222-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Madame Monette PHOBERE	Ambulant/Place de la Mairie	1 an (du 08 nov. 2021 au 30 oct. 2022)
Guadeloupe La 1ère	Opération "Nou An Komin A-w" / Place de la Mairie	1 jour (Vendredi 03 décembre 2021)
Association GwadaPartage	Gratifiera / Cour de l'ancienne école maternelle Laurette Vitale à Cadenet	1 jour (19 déc. 2021)
Association DEKLAM	Veillées poétiques / Parvis de l'Eglise & parcours poétique de Damencourt Samedi 11 et Mercredi 29 décembre 2021	2 jours (Les 11 et 29 déc. 2021)
Madame Roberte MARIGNAN	Petite Marchande / Place de l'Eglise	6 mois (du 18 nov. 2021 au 31 mai 2022)
L'Etablissement Français du Sang (EFS)	Collecte de sang / Place de la Mairie ou l'Eglise	1 jour (03 déc. 2021)
Madame Laura RAMAYE	Commerçante / Enseigne MOUL'FRAICHEUR / Damencourt	4 jours (du 22 au 25 déc. 2021)
Association ECLATS DE QUARTIERS	Manifestation "La rue est à nous" / Derrière Le Fort	2 jours (Les 11 et 12 déc. 2021)
Monsieur Jordan KICHENIN	Ambulant / Espace forain de Damencourt	6 mois (du 08 déc. 2021 au 02 juill. 2022)
Monsieur et Madame CHAMMAS John & Loïla	Vente au déballage / Emplacement face au local sis 95 Rue Achille René Boisneuf	8 jours (du 23 au 31 déc. 2021)
Madame Tatiana PASQUIET	Petite Marchande/Parking du site de l'éolienne	6 mois (01 déc. 2021 au 04 juill. 2022)
Madame Isabelle TASSIGNY & Monsieur Xavier BARRE	Parc d'attractions / Espace forain de Damencourt	1 mois (du 13 déc. 2021 au 17 janv. 2022)
Association AVAN VAN	Organisations de la manifestation "Zumba Nwel" / Place de la Liberté_Vendredi 17 décembre 2021	1 jour (17 déc. 2021)

Accusé de réception en préfecture
971-21971173-2022010-ZDCM20222-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Madame Sheila KISSOUN	Petite Marchande / Fête foraine / Espace forain de Damencourt	1 mois (du 13 déc. 2021 au 17 janv. 2022)
Madame Aurore CELY	Petite Marchande/Angle Boulevard G. de Gaulle et Boulevard Maritime	1 an (18 déc. 2021 au 31 déc. 2022)
OUTREMER DETECTION	Stage de détection / Stade J. PONREMY	3 jours (28, 29 et 30 oct. 2021)
LA POSTE / Centre Courrier du Moule	Implantation d'une boîte aux lettres modulable (BALMOD) / Damencourt	1 an RENOUVELABLE
CREOLY SPORT	Reprise des activités physiques adaptées aux séniors / Salle dédiée aux opérations de vote / Ecole de Cadenet	7 semaines (23 nov. au 15 janv. 2022)

Considérant qu'ainsi le Maire rend compte des décisions prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
Compagnie les Empreintes	Convention de location de salle à l'ancienne école de Cadenet	Du 10 au 21 octobre 2021 (12 jours)
Compagnie les Empreintes	Avenant n° 1 à la convention de location de salle	Du 10 au 14 octobre 2021
Compagnie les Empreintes	Convention de location de salle au Centre Culturel Robert Loyson	Du 15 au 22 octobre 2021
Association VYTAMIN'97	Convention de location de salle au centre culturel Robert Loyson	Le 21 octobre 2021 (de 8h à 13h)
IFDE (Institut de Formation et de Développement des Entreprises)	Convention de prestation : animation d'Ateliers Numériques	Du 18 /10/21 au 31/12/21
		Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20220210-2DCM20222-DE Date de télétransmission : 22/02/2022 Date de réception préfecture : 22/02/2022

Association Familles Rurales A GRAN MOUN AN NOU	Convention de prestation : animation d'Ateliers Numériques	Du 07/10/21 au 31/12/21
Association Eveil 4	Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle	Le 16 décembre 2021
Association Guadeloupe Elektronik Groove	Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle	Du 16 novembre au 10 décembre 2021
Association APCAG (Association pour le Développement du Cinéma d'Arts d'Essai en Guadeloupe)	Contrat de location de la salle de spectacle du centre culturel Robert Loyson	Le 18 novembre 2021 (de 18h à 22h)
BACK ART DIFFUSION	Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle	Le 26 novembre 2021
Association Patrimoin'art	Convention de location de la salle de spectacle du centre culturel Robert Loyson	Le 21 décembre 2021 (de 8h30 à 23h30)
Ciné Woulé	Convention de mise à disposition de films	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Considérant qu'ainsi le Maire rend compte de la délégation lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

OBJET	FAITS
Dépôt de plainte du 08/10/2021	Vols de biens publics (rambarde en bois) situés sur la plage de Montal, à l'autre Bord 97160 le Moule au cours de la nuit du 14 au 15 septembre 2021.
Dépôt de plainte du 14/12/2021	Dégradations et actes de vandalisme sur un établissement éducatif ou de loisirs du Moule : Bibliothèque municipale située à la rue Saint Jean – 97160 Le Moule, au cours de la nuit du 18 au 19 novembre 2021.
Dépôt de plainte du 14/12/2021	Dégradations et actes de vandalisme sur un établissement scolaire et éducatif du Moule : Ecole Primaire Jean Galleron située à la section de Guenette – 97160 Le Moule, pendant la période du 15 au 29 novembre 2021.

Considérant qu'ainsi le Maire rend compte de la délégation lui permettant de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière :

Accuse de réception en préfecture
971-219711173-20220210-2DCM20222-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

DEMANDEURS	CONCESSIONNAIRES
Le 10/10/2021 : Madame JEROLON Marie-Aimée	Héritiers de JEROLON Hubert
Le 19/10/ 2021 : Madame STRAZEL Sylviane	Héritiers de BERTRAND Joachim Victor
Le 03 /11/2021 : Madame BALADINE Suzanne	Héritiers de MOUROUVIN Julien Hubert et BALADINE Suzanne.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE*

Article 1 : De prendre acte des décisions prises par le Maire au titre des compétences déléguées par le Conseil Municipal.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 10 Février 2022



Le Maire

Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-2DCM20222-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022